

# Règles de transition Master of Sustainable societies and social change

- Les étudiant·e·x·s qui commencent le master en septembre 2025 suivent le nouveau plan d'études intitulé « 2025 Master of Sustainable societies and social change ».
- Les étudiant·e·x·s en cours d'études au semestre de printemps 2025 restent sur le plan d'études intitulé « Master of Sustainable societies and social change (Ancien plan) ».

Ces règles de transitions ont été approuvées par le Collège des professeurs de la Faculté en date du 27 mai 2025 et par le Conseil participatif de la Faculté en date du 27 juin 2025.